

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation

Note de Présentation « Un fruit pour la récré »

« **Un fruit pour la récré** » est un programme cofinancé par l'Europe, dont l'objectif est la consommation supplémentaire d'un fruit par élève et par semaine à l'école tout au long de l'année, afin de leur redonner l'habitude, le goût et le plaisir de consommer des fruits.

Lancée à la rentrée 2008-2009, l'opération a concerné 3 communes pionnières dont celle d'Hérouville Saint Clair.

Pour l'année 2010-2011, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) a souhaité étendre l'opération aux jeunes de 12 à 18 ans des collèges et lycées.

Cette opération correspond à une **distribution hebdomadaire d'un fruit ou d'un légume frais** ou transformé (sans sucre, édulcorant, matière grasse ou sel ajouté) sur la totalité de l'année scolaire, ou pour un ou deux trimestres complets. Cette distribution ne peut remplacer le fruit servi au restaurant scolaire.

Il s'agit d'une action ambitieuse destinée à **améliorer durablement les comportements alimentaires**. Une séance pédagogique d'accompagnement à la distribution des fruits par trimestre est de ce fait obligatoire pour bénéficier du financement européen.

En effet, l'opération « **Un fruit pour la récré** » s'inscrit dans le cadre de la politique du Ministère de l'Éducation nationale, du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire en matière d'éducation à la nutrition.

L'Éducation Nationale attache une grande importance à une **éducation nutritionnelle précoce et durable** qui s'intègre dans le socle commun des connaissances et des compétences et dans les programmes d'enseignement.

« **Un fruit pour la récré** » s'inscrit également dans le cadre plus large du programme national nutrition santé (PNNS) et participe à la lutte contre l'obésité.

Le cofinancement assuré à hauteur de 51 % par l'Union Européenne pour un montant maximal de 50 € par an et par élève permet ainsi de généraliser ce programme dans tous les établissements scolaires publics et privés de Basse-Normandie .

En 2011, près de **140 établissements** scolaires bas-normands sont **inscrits**. Sur les 148 500 enfants que comptent les écoles maternelles et primaires de l'académie, **13 979 élèves, soit 9,40 %, bénéficient du dispositif**, contre 6,30 % en 2010.

Les documents pédagogiques réalisés au niveau national sont mis à disposition et téléchargeables sur l'Internet du MAAPRAT sur le site « un fruit pour la récré » : <http://agriculture.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre>

Vos contacts privilégiés à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie sont :

Madame Sabine JULIEN
Service régional de l'alimentation
☎ 02 31 24 97 79
sabine.julien@agriculture.gouv.fr

Monsieur Abdelkader ROUINA
Service régional de l'alimentation
☎ 02 31 24 97 80
abdel-kader.rouina@agriculture.gouv.fr